

Le 1^{er} Juillet 2023

OBJET : Remboursement forfaitaire des frais de transport scolaire aux habitants de Chaniers

Madame, Monsieur,

Votre enfant, scolarisé à l'école Ronsard ou à l'école Pasteur, emprunte le service de navette scolaire. Il a été décidé par la municipalité une participation au remboursement de cette cotisation en vous proposant une aide forfaitaire de 25€.

Par conséquent, afin de procéder à cette opération vous voudrez bien renseigner la fiche ci-jointe et en faire retour à la Mairie de Chaniers, accompagnés de la photocopie de la carte de transport de l'enfant ainsi qu'un RIB de votre banque au nom du demandeur, **avant le 14 Octobre 2023, délai de rigueur**. Le paiement sera effectué par virement le 30 Novembre.

Si besoin, contacter la Mairie au 05.46.91.12.70. ou par mail contact@chaniers.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Eric PANNAUD



**Demande de remboursement forfaitaire pour le transport entre
l'Ecole Pasteur et l'Ecole Ronsard
pour les enfants chagnolais uniquement**

Elève(s) : Nom :
 Prénom(s) :
 Classe(s) :
 Adresse :

Parent : Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 N° TEL :

Montant forfaitaire de 25 €

Je soussigné Madame ou Monsieur
renseignements donnés ci-dessus sont réels.

atteste sur l'honneur que les

Date et signature

**AGRAFER VOTRE RIB ICI
(au nom du demandeur)**